

FO

Recours au contrat



Aujourd'hui :

→ Tout emploi permanent doit être pourvu par un fonctionnaire titulaire, recruté par concours, le recours au contrat est l'exception ou réservé à certains établissements

→ Pour garantir mon indépendance dans l'exercice de mes missions, je (fonctionnaire) suis protégé par mon statut en compensation de mes devoirs

→ Moi (contractuel), on me pousse à devenir fonctionnaire à travers la déprécarisation « Sauvadet » souvent en perdant en rémunération ou sinon à prendre le risque de ne pas arriver aux 6 ans pour être CDIsé



Demain si on laisse faire :

- Le recrutement sur contrat (le cas échéant à durée limitée!) est progressivement généralisé grâce des voies dérogatoires au recrutement de fonctionnaires
- Le recrutement sous contrat est immédiatement généralisé dans les Établissements Publics
- L'ensemble des corps techniques est mis en extinction à terme comme déjà annoncé pour les ouvriers d'État, ainsi que les écoles de formation initiale de fonctionnaires
- Les derniers fonctionnaires seront stigmatisés comme à la Poste et à France Télécom

Destination

« Dernière génération de fonctionnaires »?

« Transformation de la Fonction Publique
Dès le 19 mars
On dit NON !!!